



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20220321-CONS-AG-22-031-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 21 mars 2022

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Modification de la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 21 mars à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 15 mars 2022.

PRESENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, SALGE Hélène.

ONT DONNE POUVOIR :

BIAGGINI Jean-Jacques	à	BATTESTI Gilles
COLOMBANI Carulina	à	POLISINI Ivana
GIAMARCHI Marie-Dominique	à	LOMBARDO Florence
MALAFRONTI Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
LOMBARDO Florence	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
LORENZI Thérèse	à	PADOVANI Marie-Hélène
ROSSI Michel	à	SAVELLI Jean-Michel
PADOVANI Jean-Jacques	à	POLIFRONI Bruno
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Hélène

ABSENTS :

DE CASALTA Jean-Sébastien, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

M. SIMONI Pierre-Baptiste est élu secrétaire de séance.

OBJET : Modification de la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 3 juin 2014 portant création de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité ;

Considérant qu'il convient aujourd'hui de modifier sa composition afin de mieux prendre en compte les besoins de l'ensemble des usagers du territoire concernés par des difficultés d'accessibilité tout en permettant un fonctionnement effectif de l'instance ;

Vu l'avis favorable de la commission « Serviziù à a popolazione » et du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La modification de la composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité ;

DECIDE

Que la Commission Intercommunale d'Accessibilité, est composée comme suit :

- **Président de droit** : le Président de la CAB (qui peut désigner un représentant)
- **Collège des élus** : 9 membres, qui pourront être des élus communautaires ou des élus municipaux de Furiani et de Bastia
- **Collège des associations** : 4 membres
 - APF France handicap
 - Espoir Autisme Corse
 - AD PEP2B
 - Cap Corse handicap
- **Collège des représentants des autres usagers** : 2 membres
 - CCAS de Bastia
 - CCAS de Furiani

DIT

-Qu'en fonction des thématiques abordées, le Président de la commission pourra inviter d'autres associations ou personnalités qualifiées ;

-Que de nouvelles conventions avec les communes de Bastia et de Furiani seront conclues afin de confier à la Commission Intercommunale d'Accessibilité, les missions des commissions communales ;

OBJET : Modification de la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

-Que la liste nominative des membres sera arrêtée par le Président ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **06 AVR. 2022**
et publication ou notification
du **06 AVR. 2022**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGIO